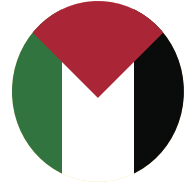


# MONTPELLIER CONTRE L'APARTHEID SOLIDARITÉ PALESTINE



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – MONTPELLIER 26 MAI 2023

Le préfet de l'Hérault, Hugues Moutouh, a annoncé le jeudi 25 mai 2023 par communiqué de presse et sur les réseaux sociaux qu'il interdisait le rassemblement de la « Coalition Montpellier contre l'apartheid. » prévu ce samedi 27 mai à 15H place de la Comédie à Montpellier.

Quand l'État français soutient l'Ukraine ou quand la Mairie de Montpellier affiche sur son fronton sa « solidarité avec les Iraniens et Iraniennes contre l'obscurantisme », personne ne les accuse « d'importer » ou de « transposer » ces conflits en France, pas plus qu'on ne les accuse de « discours discriminants incitant à la haine envers une population » russe ou iranienne...

Par contre quand le CRIF et ses satellites commémorent depuis 45 ans, **en violation totale du droit international**, « la réunification de Jérusalem », c'est-à-dire l'annexion de Jérusalem, en présence du consul d'Israël et des représentant.e.s des exécutifs de la Région, du Département 34 et de la Ville de Montpellier représentée par son maire, ceux et celles qui exigent le respect du droit international sont interdits de manifester au prétexte « d'incitation à la haine, à la discrimination etc. »

Force est de constater que c'est le monde à l'envers.

Une nouvelle étape est encore franchie contre la solidarité avec le peuple palestinien et de manière générale, à Montpellier en particulier, contre la liberté d'expression, contre la liberté de manifester.

**L'apartheid constitue un crime contre l'humanité.** Il est défini par des critères bien précis. Depuis 2021, sept rapports de l'ONU et d'ONG, la plupart internationales et prestigieuses dont une ONG israélienne, ont conclu après de longues enquêtes et expertises que le système de domination mis en place par l'État d'Israël à l'encontre du peuple palestinien était conforme aux critères définissant l'apartheid.

La **Coalition Montpellier contre l'apartheid** s'est constituée sur la base de ces rapports. L'interdiction de notre expression et la répression ne sauraient tenir lieu d'arguments. Notre combat contre l'apartheid israélien va se poursuivre, la situation l'exige. D'autres initiatives sont en préparation pour les semaines à venir.

Notre avocat, Gilles Devers, a enregistré auprès du greffe le Référé Liberté ce vendredi matin. Si nous l'emportons, le rassemblement sera maintenu. Sinon nous tiendrons une conférence de presse ce samedi 27 mai devant la Préfecture, marché aux fleurs, à 15H, heure prévue du rassemblement.

Nous vous appelons à exprimer votre solidarité en signant massivement la pétition en ligne <https://chng.it/fNmz5xXFQz> et à participer aux prochaines initiatives en préparation pour les semaines à venir.

Coalition Montpellier Contre l'Apartheid.